



Précis DES faits

Juillet 2017

Division de la recherche et de la statistique

Victimisation des jeunes et des enfants autochtones

Une proportion plus élevée d'Autochtones auto-déclarent avoir subi une forme de maltraitance au cours de leur enfance

Une proportion plus élevée d'Autochtones que de non-Autochtones auto-déclarent avoir subi une forme quelconque de maltraitance physique, sexuelle, ou les deux, avant l'âge de 15 ans (40 % et 29 %, respectivement). Les résultats du questionnaire démontrent également certaines différences quant aux types de maltraitance prédominants pendant l'enfance entre les hommes et les femmes autochtones. Plus précisément, les femmes autochtones sont plus susceptibles que les hommes autochtones d'auto-déclarer avoir subi de la maltraitance physique et sexuelle pendant leur enfance (14 % et 5 %^{E1}, respectivement); les hommes autochtones sont plus susceptibles que les femmes autochtones d'auto-déclarer avoir subi uniquement de la maltraitance physique pendant leur enfance (31 % et 21 % respectivement).²

La maltraitance des enfants est souvent commise par un membre de la famille

Dans les cas de maltraitance physique au cours de l'enfance chez les Autochtones et les non-Autochtones, l'adulte le plus souvent concerné est un membre de la famille (74 % et 70 %, respectivement). Dans les cas de maltraitance sexuelle au cours de l'enfance, chez les Autochtones et les non-Autochtones, l'adulte concerné est souvent un membre de la famille (44 % et 37 %, respectivement) ou une connaissance (35 % et 38 %, respectivement).³

Un grand nombre d'enfants autochtones sont pris en charge

En 2011, près de la moitié (48 %) de tous les enfants âgés de moins de 15 ans vivant dans des familles d'accueil étaient autochtones, tandis que les enfants autochtones de moins de 15 ans représentent 7 % de la population générale des enfants âgés de 14 ans et moins.⁴ L'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants*⁵ indique que 22 % des cas corroborés de violence et de négligence envers les enfants concernaient des enfants « d'origine autochtone ». Plusieurs rapports ont démontré que la *négligence* est la forme de maltraitance la plus fréquemment corroborée en ce qui concerne les enquêtes concernant des enfants des Premières Nations, tandis que l'*exposition à la violence familiale* est la forme de maltraitance la plus fréquemment corroborée en ce qui concerne les enquêtes concernant des enfants non autochtones.⁶



Des niveaux plus élevés d'Autochtones ont été témoins de violence commise par un parent, un beau-parent ou un tuteur pendant l'enfance

L'ESG de 2014 sur la victimisation indique que 21 % des Autochtones des provinces auto-déclarent avoir été témoins de violence commise par un parent, un beau-parent ou un tuteur pendant leur enfance comparativement à 10 % des non-Autochtones des provinces. L'ESG de 2014 souligne également que 17 % des répondants dans les territoires auto-déclarent avoir été témoins de violence commise par un parent, un beau-parent ou un tuteur pendant leur enfance.^{7, 8}

Prévalence auto-déclarée élevée de la victimisation des jeunes autochtones

Les données nationales démontrent que les taux de victimisation auto-déclarée sont plus élevés chez les jeunes et qu'ils diminuent lorsque l'âge augmente.⁹ Selon Boyce (2016)¹⁰, le taux de victimisation violente¹¹ chez les jeunes autochtones âgés de 15 à 24 ans est de 330^E par 1 000, de 136^E par 1 000 habitants âgés de 25 à 44 ans, et de 89^E par 1 000 habitants âgés de 45 ans ou plus. En comparaison, le taux de victimisation violente chez les non-Autochtones âgés de 15 à 24 ans est de 155 par 1 000, de 92 par 1 000 habitants âgés de 25 à 44 ans, et de 38 par 1 000 habitants âgés de 45 ans ou plus. Il est important de noter que le taux de 330^E par 1 000 habitants âgés 15 à 24 ans était significativement différent de celui des personnes non autochtones.

Lacunes dans la recherche

Malgré certains ajouts à l'ESG, les données sur la victimisation des enfants et des jeunes qui sont spécifiques aux Autochtones sont en général insuffisantes.

¹ La lettre «E» utilisée par Statistique Canada signifie «à utiliser avec prudence».

² Boyce, J. « La victimisation chez les Autochtones au Canada, 2014 », *Juristat*, Statistique Canada, no de catalogue 85-002-X, 2016.

³ Ibid.

⁴ Turner, A. « La situation des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins dans leur ménage », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada, no de catalogue 75-006-X, 2016.

⁵ Trocmé, N. et coll. « Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants, 2008, Données principales », Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2010.

⁶ Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada. « Information Sheet : Research Summary on First Nations Child Welfare », consulté en ligne à <https://fncaringsociety.com/sites/default/files/ResearchSummary-FirstNationChildWelfare.pdf>.

⁷ Burczycka, M. Tendances en matière de violence conjugale autodéclarée au Canada, 2014, *Juristat*, Statistique Canada, no de catalogue 85-002-X, 2016; Perreault, S. et Simpson, L. « La victimisation criminelle dans les territoires, 2014 », *Juristat*, Statistique Canada, no de catalogue 85-002-X, 2016.

⁸ Les répondants des territoires n'ont pas été distingués selon leur identité autochtone ou non autochtone.

⁹ Perreault, S. « La victimisation criminelle au 2014 », *Juristat*, Statistique Canada, no de catalogue 85-002-X, 2015.

¹⁰ Boyce, J. 2016.

¹¹ Auto-déclaration de victimisation au cours des 12 derniers mois.

